

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 200 / 2015 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2016

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015

N° 6 - 200 / 2015 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2016

Pilote : Finances et budget

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Conformément aux articles L.2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé de débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Un rapport présentant les éléments clés pour la préparation du budget 2016 vous a été transmis pour la tenue de ce débat.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 3 décembre 2015,

VU le rapport transmis,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu à la suite du rapport de présentation.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

Orientations pour le budget 2016

**ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS EN VUE DU DÉBAT
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

17 DÉCEMBRE 2015

SALLE DES ÉTATS - ALBI



Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_200_2015-DE

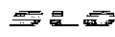
UNE ÉTAPE CLÉ DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

Défini par les articles L. 5211-6 et L.2312-1 du CGCT :

- Le débat d'orientations budgétaires en conseil communautaire est **une obligation réglementaire**,
- Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015 

ID : 081-248100737-20151222-6_200_2015-DE

UN CONTEXTE INTERNATIONAL PÉNALISANT

Les éléments saillants au plan national sont les suivants :

La croissance mondiale est réduite et dépendante de tensions politiques exacerbées

L'inflation est estimée entre 1 et 1,1% en 2016

Un desserrement de la contrainte budgétaire de l'Etat est constaté au motif que le pacte de stabilité doit céder devant le pacte de sécurité

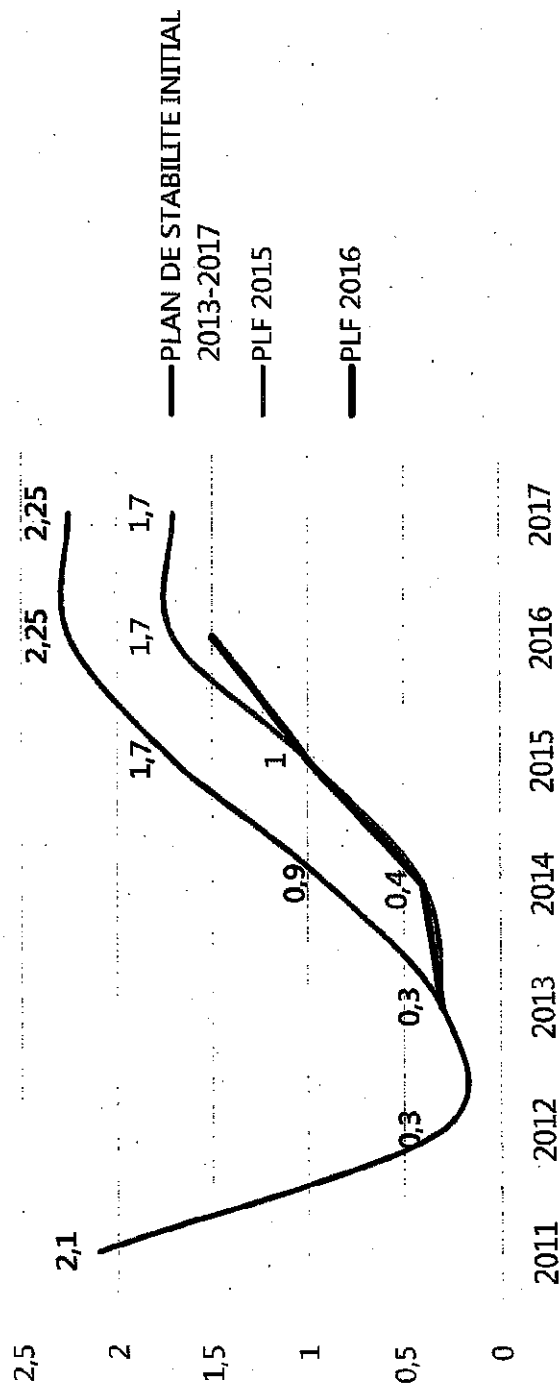
Mais

On ne relève aucun assouplissement des efforts demandés aux collectivités

UN CONTEXTE NATIONAL ÉCRASANT

Le Projet de Loi de Finances 2016 pour les comptes de la nation abaisse de nouveau les objectifs de croissance du PIB par rapport aux hypothèses établies en 2015 : 1 % en 2015 et 1,5 % en 2016

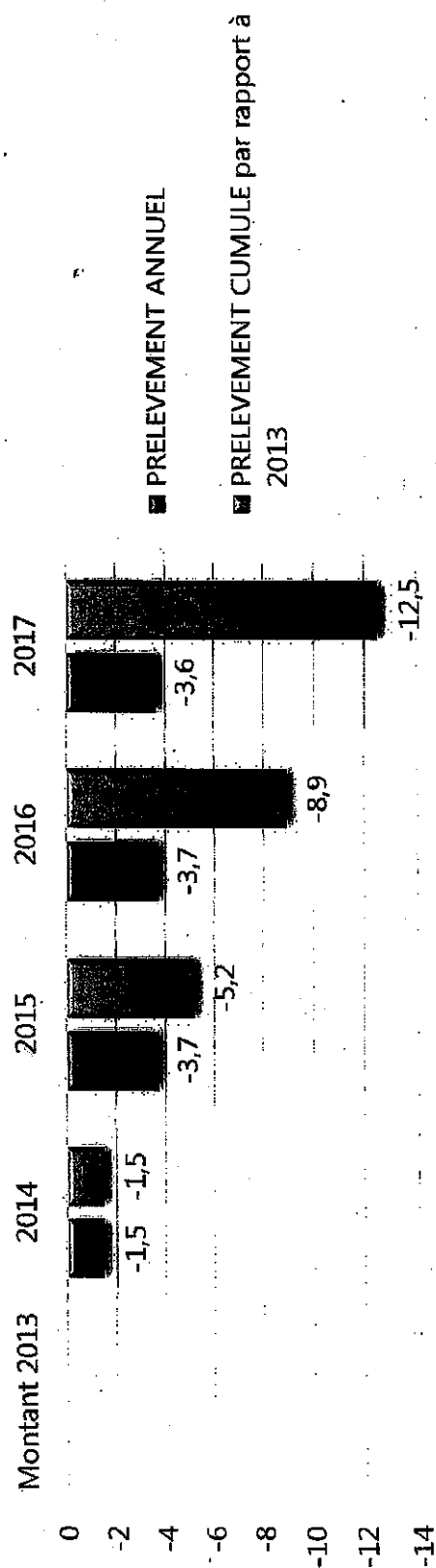
Prévision de croissance du PIB en %



UN CADRE INSTITUTIONNEL ET DES EFFORTS DÉSÉQUILIBRÉS

Aucune inflexion du plan de réduction des dotations versées par l'Etat : une nouvelle baisse de 3,7 milliards d'euros est prévue en 2016, qui s'ajoute aux 5,2 milliards d'euros déjà prélevés depuis 2014.

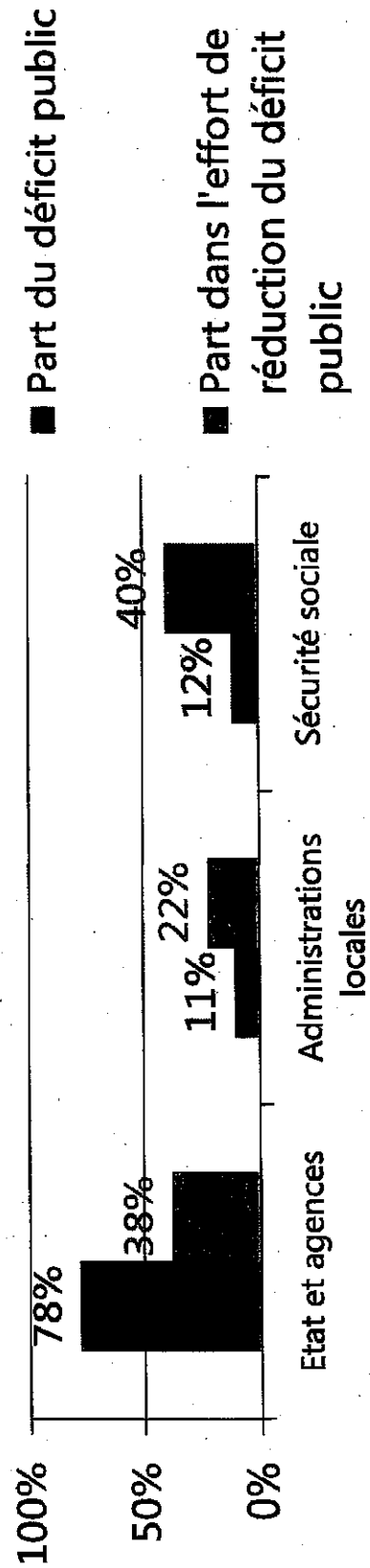
Prélèvement sur les dotations des collectivités locales 2014-2017



UN CADRE INSTITUTIONNEL ET DES EFFORTS DÉSÉQUILIBRÉS

Un effort disproportionné au plan national est imposé au bloc local (communes et intercommunalités) :

- le poids réel du bloc local dans le déficit public est de 10,5 % mais il participe à hauteur de 22 % à sa réduction sous une forme directe (diminution effective de ressources) ;
- Les contributions de l'Etat et du budget de la sécurité sociale sont des économies potentielles, sous forme d'atténuation de dépenses par rapport à une hypothèse « fil de l'eau ».



UN CADRE INSTITUTIONNEL ET DES EFFORTS DÉSÉQUILIBRÉS

Un effort surdimensionné, au sein du bloc local, est imposé aux EPCI :

- les dotations des EPCI représentent 23 % des dotations versées au bloc local (77 % des dotations sont versées aux communes),
- mais les EPCI contribuent à hauteur de 31 % à l'effort demandé (69 % pour les communes).

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015 

ID : 081-248100737-20151222-6_200_2015-DE

UNE PROSPECTIVE DIFFICILE A CONDUIRE

Le FPIC : aucune certitude, ni de contribution ni de bénéfice.

Les modifications du paysage institutionnel vont peser sur la prévision de financements extérieurs :

- La construction de la nouvelle grande région (changement de dispositif de contractualisation annoncé à horizon 3 ans, règlement financier et critères d'intervention régionale nécessairement révisés;
- Le repositionnement des interventions du conseil départemental au regard de la suppression de sa compétence générale.

Une nouvelle architecture de la DGF est en discussion mais pas d'effet 2016

En 2016, la compétence PLUI prendra effet , et de nouvelles évolutions de compétences sont législativement programmées (la totalité des zones d'activités y compris commerciales, la promotion du tourisme, les aires d'accueil des gens du voyage pour 2017, la gestion intégrée des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour 2018, l'eau potable avant 2020.

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES RESSOURCES EN 2016 ?

FISCALITE ECONOMIQUE

Hypothèse de stabilité CFE/CVAE

Hypothèse de stabilité favorable du versement transport

Malgré la modification du seuil de perception (10 salariés au lieu de 9) qui aurait un fort impact (aucune estimation fournie par l'URSAFF)

Sous réserve de la compensation prévue par la loi Macron

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le

22 DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_200_2015-DE

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES RESSOURCES EN 2016 ?

FISCALITE MENAGES

TEOM (taxe affectée à la compétence collecte et traitement des déchets) : Le montant sera défini au niveau strict de besoin de couverture du service collecte traitement et charges communales transférées : produit de 10,83 M€ en 2015.

Les dépenses de la collectivité en matière de traitement vont subir une nouvelle augmentation de la TGAP (Taxe générale pour les activités polluantes) perçue par l'Etat qui va affecter le coût global de gestion de cette compétence. Le niveau de la TGAP pour 2016 n'est toujours pas connu.

TH/TFB : Une hypothèse de stabilité des taux est retenue, sous réserve du niveau des investissements retenus et au regard de la dynamique démographique en légère progression

L'agglomération n'a pas institué depuis sa création de fiscalité additionnelle en direction des ménages ni fait varier les taux applicables.

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES RESSOURCES EN 2016 ?

FISCALITE DE L'URBANISME ET DE LA VOIRIE

Application de la TSE (taxe spéciale d'équipement) perçue par l'Etablissement public foncier local du Tarn (EPFL) dont l'Albigeois est adhérente, produit de 800 000€ attendu, affecté à la constitution de réserves foncières pour les politiques d'habitat notamment.

Pas de perception prévue de la taxe d'aménagement pour le financement des voiries et équipements publics (possibilité ouverte par le transfert de la compétence document d'urbanisme) : les communes en resteront seules bénéficiaires.

Estimation des amendes de police de la circulation routière au niveau 2015 (produit national réparti selon critères fixés par le comité des finances locales, après ponction d'un montant défini par l'Etat pour abonder le fonds de compensation des pertes de taxe professionnelle) (art. L2334-24). Ce produit doit être utilisé pour des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation.

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES RESSOURCES EN 2016 ?

PRODUITS DES SERVICES

Hypothèses de stabilité liée à un maintien strict des tarifs des différents équipements et services publics

Des potentialités d'évolution favorables dans les recettes commerciales des transports urbains : inscription prévisionnelle prudente au niveau 2015 proposée pour 2016

PRODUITS DE CESSIION

Les ventes de terrains économiques constitueront une recette nouvelle du budget 2016 au regard des promesses de vente

A noter que les constructions économiques sur les zones d'activités ne génèrent pas de TFB au niveau intercommunal, car cette taxe est perçue uniquement par la commune (aucun taux fixé par l'agglomération)

FCTVA : des potentialités contenues dans la loi de finances pour 2016 pour l'entretien des bâtiments publics, sont à confirmer

LA RÉDUCTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ZOOM SUR LA DGF POUR 2016

- La DGF de l'Albigeois a baissé :

- de 528 376 € entre 2013 et 2014.
- de 1 424 831 € entre 2014 et 2015.

Soit une baisse de 1 953 207 € depuis 2013, qui correspond à une diminution de la DGF de -14,5 %.

- La baisse supplémentaire annoncée pour 2016 devrait être de

- 1 250 000 €, ce qui portera le prélèvement cumulé à 3 200 000 € en 2016 (-23,7 % par rapport à 2013).

- *Il manque à l'agglomération 8 767 € de DGF chaque jour par rapport à ce qu'elle percevait en 2013.*

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_200_2015-DE

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016 – CHARGES GÉNÉRALES ?

- Depuis plusieurs années une politique de réduction des coûts très VOLONTARISTE est menée par la collectivité : les charges générales (chapitre 011) ont diminué en valeur de 8 % entre 2012 et 2014 malgré des dépenses contraintes en augmentation (énergie, normes et mesures nationales, ...).
- Au terme de plusieurs années consécutives, près de 800 000 € d'économies annuelles ont été dégagées, qui ont permis d'atténuer les effets des baisses de dotations, de les amortir et de les rendre finalement moins perceptibles par les usagers.
- Ces économies représentent 3 points de CFE (taux actuel : 37,51 %) ou 1 point de TH (10,54%)
- Ces efforts seront poursuivis mais ne pourront générer de nouvelles économies à de tels niveaux. L'objectif est de garantir les moyens de fonctionnement des services.

QUELLE TRAJECTOIRE POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016 – CHARGES DE PERSONNEL ?

Projection à +1.2 % en intégrant les coûts de personnel du nouveau service ADS (administration du droit des sols) et les services mutualisés en année pleine et en prenant en compte le plan de recrutements/remplacements 2016

Les besoins d'ingénierie spécifique liées aux nouvelles compétences (scot urbanisme notamment) seront couverts dans ce cadre contraint.

Le glissement **vieillesse technicité** qui a un impact mécanique sur les dépenses de personnel est également pris en compte dans cette hypothèse. Associé aux mesures d'avancement, il représentera une évolution estimée à +1% des dépenses de personnel.

Les négociations qui vont être engagées par le gouvernement pour la **revalorisation des salaires** de la fonction publique pourront avoir un impact dont le **périmètre reste à définir** et n'est pas pris en compte à ce stade sur le chapitre 012 pour 2016.

Le temps de travail légal dans la collectivité s'établit à compter de 2016 à 1607 h.

Au titre des avantages sociaux, un dispositif d'aide pour la prévoyance des agents a été adopté en 2015, à raison de 8€/mois/par agent. Sa mise en œuvre a débuté en octobre 2015 et s'effectuera pour sa première année pleine en 2016.

Le budget 2016 sera établi dans un objectif de poursuite de la **politique de maîtrise des coûts de personnel et de mutualisation**.

QUELS SONT LES LEVIERS D'OPTIMISATION?

- Le schéma de mutualisation à poursuivre et amplifier
- La dématérialisation à accélérer et à généraliser
- Le niveau de service à (re)calibrer

DÉFINIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT APPROPRIÉ

Les inscriptions budgétaires pour 2016 sont notamment composées

- de dépenses contractualisées avec versements programmés en 2016 (*rocade, RN88, CPER en matière d'enseignement supérieur, ...*)
- de dépenses de nécessité qui doivent être assumées mais dont le volume et le calendrier sont à calibrer (*entretien des bâtiments aquatiques et culturels, équipements des services de la collectivité, mise aux normes et accessibilité des installations*)
- de dépenses très directement liées aux objectifs d'attractivité (en terme d'emplois et de familles) du projet d'agglomération (*habitat, développement économique, réseaux ntic, ...*)
- de dépenses motivées par la recherche d'une meilleure sobriété notamment énergétique (*éclairage public, dématérialisation, e-administration, ...*)
- de dépenses de solidarité (*programme d'insertion interplie, ram, anru*)
- de dépenses de voirie et de mobilité (*passerelle, déplacements doux, parcs de covoiturage*)

DÉFINIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT APPROPRIÉ

Pour 2016, le montant des investissements retenus au budget primitif devra respecter la capacité d'investissement compatible avec la poursuite du processus de désendettement en cours.

- Le niveau réaliste des dépenses d'investissements inscrites devrait se situer à un niveau si possible proche de 15 M€ (hors 1,2M€ pour la rocade, et 0,3M€ pour la mise en sécurité de la RN88 sur Lescure)
- A ces dépenses nouvelles s'ajouteront les reports de 2015 sur 2016 (dépenses engagées mais pas encore payées en totalité au 31/12/2015) estimés actuellement à un niveau de 4 à 5M€

UN ENDETTEMENT CONTRÔLÉ

Le niveau d'endettement de la collectivité était faible avant 2010.

- Au terme de la période 2010-2012 (forts investissements et transferts d'emprunts des communes) l'agglomération se situait légèrement au-dessus de la moyenne des collectivités de sa strate en ce qui concerne sa capacité à se désendetter (5,9 années, 1000€/hab. pour une moyenne nationale de 912€/hab.)
- Depuis 2013, la communauté n'a pas souscrit d'emprunt sur son budget principal et se désendette progressivement à hauteur de 5,5M€ chaque année environ.
- Son ratio de désendettement en 2015 est inférieur à 5 années et son niveau d'endettement par habitant est proche de 800€ en 2015 (860€ en 2014), soit nettement inférieur à la moyenne de sa strate (1000€ / hab. en 2014).
- Ses efforts de gestion de ses charges de fonctionnement ont permis de décaler l'emprunt prévu en 2015 sur 2016 et d'autofinancer entièrement les dépenses d'équipement réalisées en 2015.

L'objectif de la collectivité pour 2016 est de poursuivre sa politique de maîtrise de son niveau d'endettement.

DES INDICATEURS DE GESTION SOLIDES

Les principaux indicateurs de gestion financière attestent d'une gestion saine et cohérente :

- La capacité d'autofinancement de l'agglomération est actuellement de près de 130€ par habitant (moyenne nationale : 46€ par habitant),
- Le résultat net comptable est de 112€ par habitant (moyenne nationale : 44€ par habitant),
- Sa capacité de désendettement est inférieure à 5 années après réalisation d'importants investissements, notamment économiques.

DISCUSSION

- Tels sont les éléments fournis à la connaissance des membres du conseil communautaire en prévision de sa séance du 17 décembre 2015 afin d'aborder la préparation du budget de la collectivité pour 2016 et de débattre de ses orientations.